

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

13104 Arles

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

8 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION
MARINE, TSUNAMI)

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

 sur ma commune :

IMPORTANT



FEU DE FORÊT

 sur ma commune :

EXISTANT



RADON

 sur ma commune :

FAIBLE

4 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

 sur ma commune :

CONCERNÉ



**CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES**

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

CONCERNÉ



RUPTURE DE BARRAGE

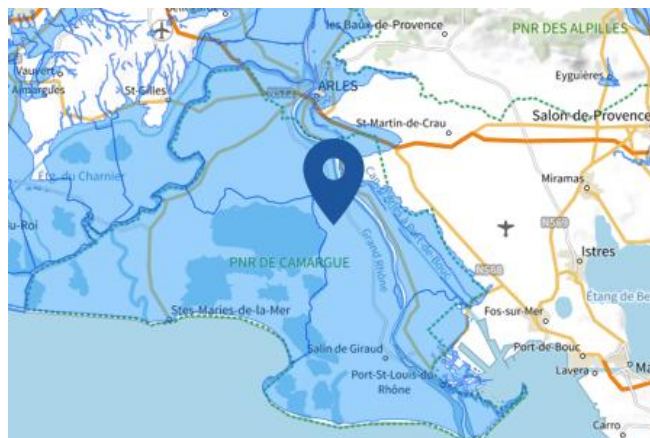
 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Arles



L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRN-I - SUB marine - Arles 2015

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-I - SUB marine - Arles 2015 a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 21/06/2000

Date d'approbation : 03/02/2015

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



TRI : TRI Delta du Rhône

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 30DREAL20140001



AZI : AZI - PSS du Rhône

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

Risque d'inondation sur Arles



DDRM : **DDRM13**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

Par ruissellement et coulée de boue

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

19 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

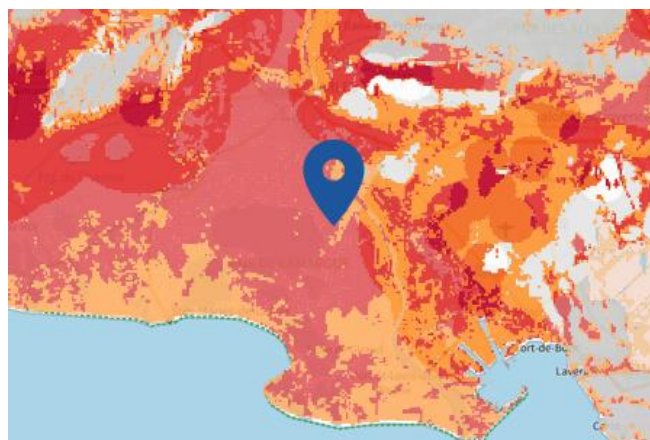
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2526475A	Inondations et/ou Coulées de Boue	20/09/2025	26/09/2025
INTE1932508A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/10/2019	30/11/2019
IOCE1131348A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/2011	19/11/2011
IOCE1030923A	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/09/2010	05/12/2010
INTE0300740A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2003	13/12/2003
INTE0300708A	Inondations et/ou Coulées de Boue	22/09/2003	20/12/2003
INTE0300095A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/11/2002	09/03/2003
INTE0300095A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/11/2002	09/03/2003
INTE0200523A	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/09/2002	20/09/2002
INTE0000117A	Inondations et/ou Coulées de Boue	20/10/1999	19/03/2000
INTE0000225A	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/08/1999	19/05/2000
INTE9900087A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/09/1998	10/03/1999
INTE9500748A	Inondations et/ou Coulées de Boue	18/09/1995	28/01/1996
INTE9400580A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/1994	25/11/1994
INTE9400046A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/01/1994	10/02/1994
INTE9300655A	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/10/1993	15/12/1993
INTE9100039A	Inondations et/ou Coulées de Boue	13/09/1990	07/02/1991
INTE8900202A	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/10/1988	13/05/1989
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

Risque de remontées de nappe sur Arles

 Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

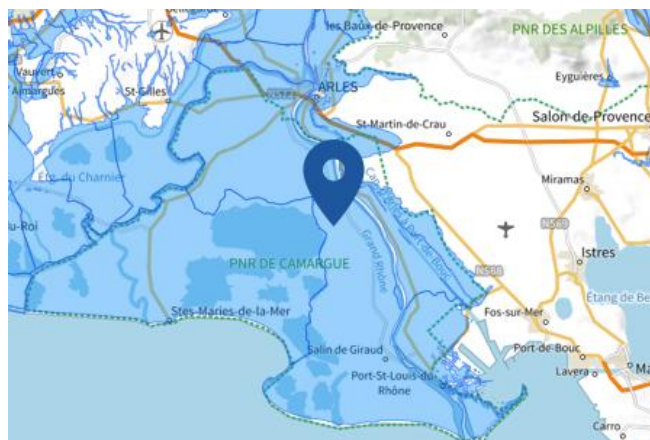
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE

Risques côtiers sur Arles

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les risques littoraux sont causés par plusieurs types de phénomènes.

- La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression, déferlement de fortes vagues).
- Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'outre-mer.
- Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



TRI : TRI Delta du Rhône

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 30DREAL20140001



DDRM : DDRM13

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par submersion marine](#)

2 événements liés aux risques côtiers classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

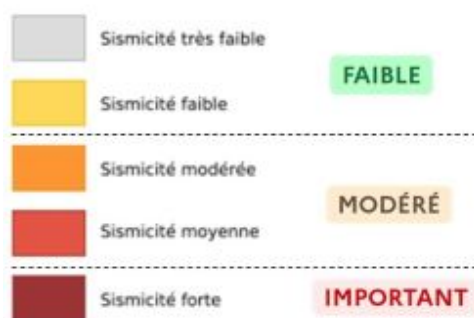
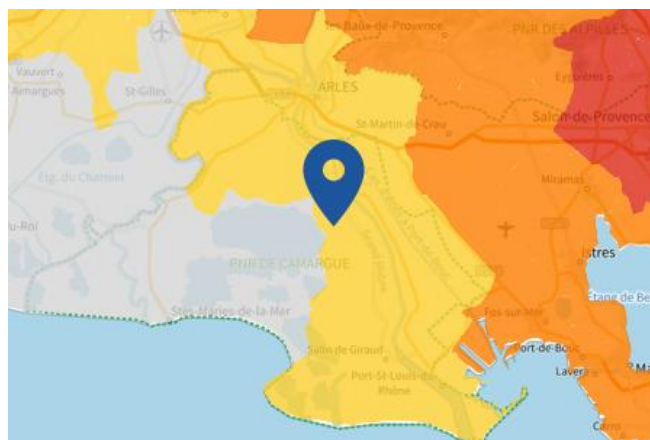
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9800135A	Chocs Mécaniques liés à l'action des	16/12/1997	23/04/1998
NOR19860424	Raz de Marée	05/08/1985	10/05/1986

Risque de séisme sur Arles

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM13**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **2/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Arles

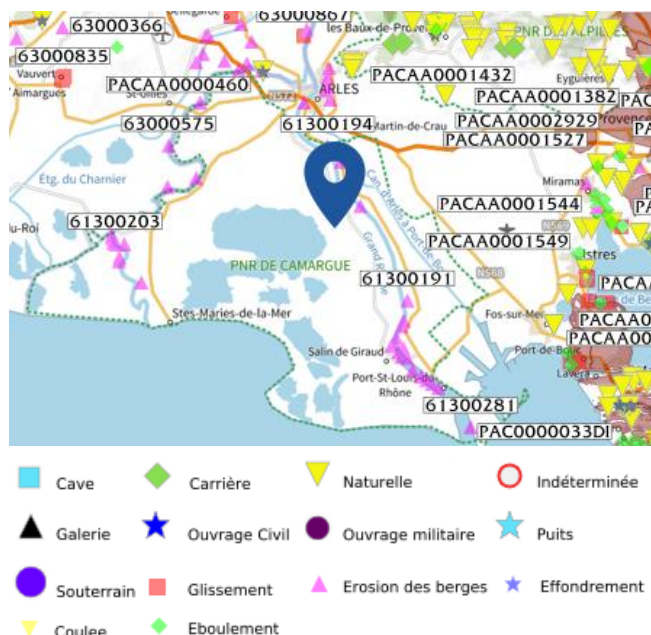
Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :



DDRM : DDRM13

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain

Recul du trait de côte et de falaises

Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)

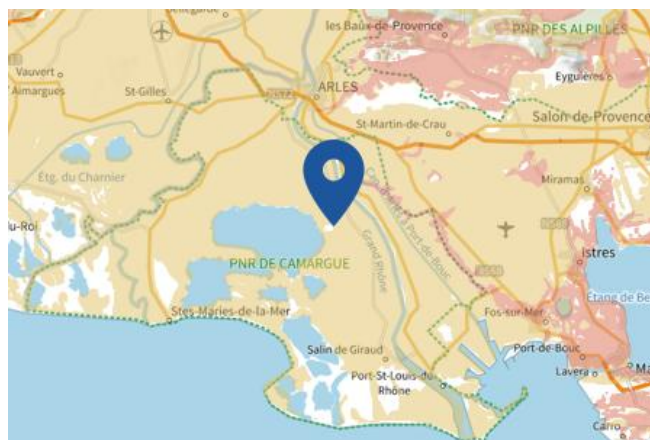
Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Arles

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

5 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

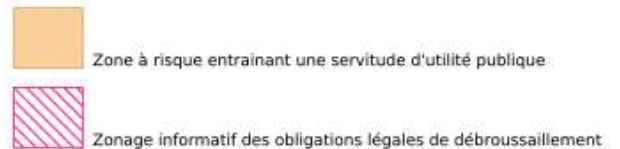
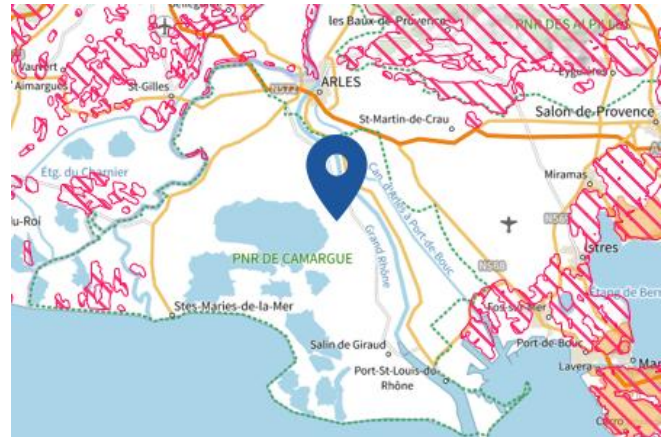
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2415881A	Sécheresse	01/10/2023	02/07/2024
IOME2415881A	Sécheresse	01/04/2023	02/07/2024
IOME2308745A	Sécheresse	01/04/2022	03/05/2023
INTE1932509A	Sécheresse	01/01/2018	30/11/2019
IOCE0810063A	Sécheresse	01/01/2002	23/04/2008

Risque de feu de forêt sur Arles

Risque sur la commune **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



Informations détaillées :



OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillage (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillage.



DDRM : DDRM13

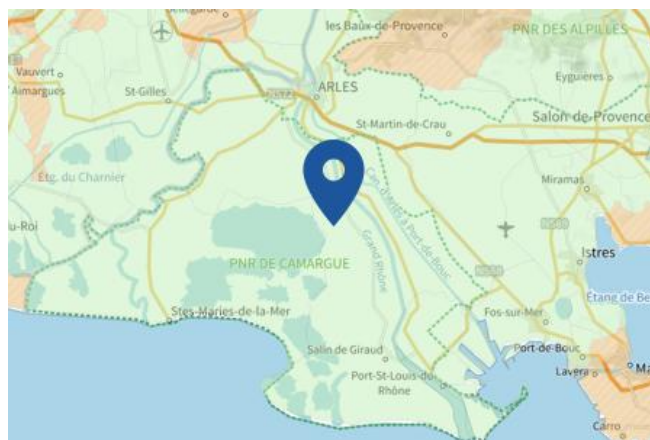
Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Feu de forêt](#)

Risque radon sur Arles

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Arles

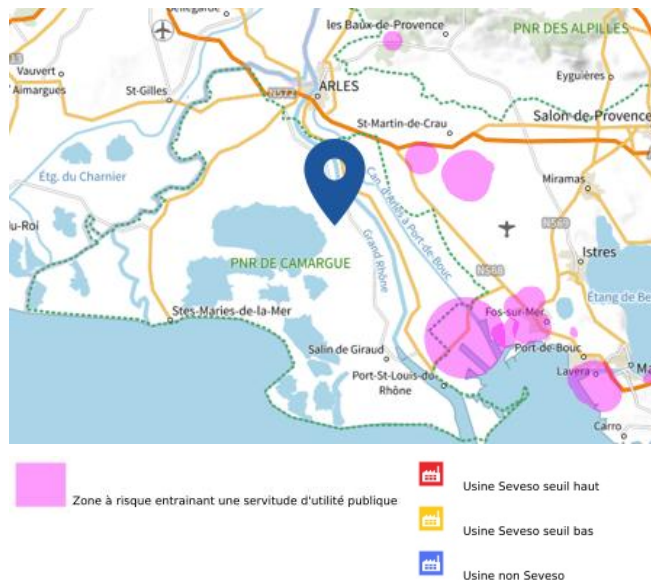
Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :



PPRT : PPRT - Fos Ouest 2023

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) nommé PPRT - Fos Ouest 2023 a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 03/12/2012

Date d'approbation : 06/04/2023

Le PPRT couvre les aléas suivant:

[Risque industriel](#)

[Effet thermique](#)

[Effet de surpression](#)

[Effet toxique](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Arles



PPRT : PPRT - DAHER [Arles] 2014

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) nommé PPRT - DAHER [Arles] 2014 a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 06/09/2010

Date d'approbation : 26/05/2014

Le PPRT couvre les aléas suivant:

[Risque industriel](#)

[Effet thermique](#)

[Effet toxique](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

3 entreprise(s) SEVESO seuil haut sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
Air Liquide France Industrie	Seveso seuil haut
ELENGY (TONKIN)	Seveso seuil haut
DISTAGRI	Seveso seuil haut

2 entreprise(s) SEVESO seuil bas sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
M2I SALIN	Seveso seuil bas
SUD ENGRAIS DISTRIBUTION	Seveso seuil bas

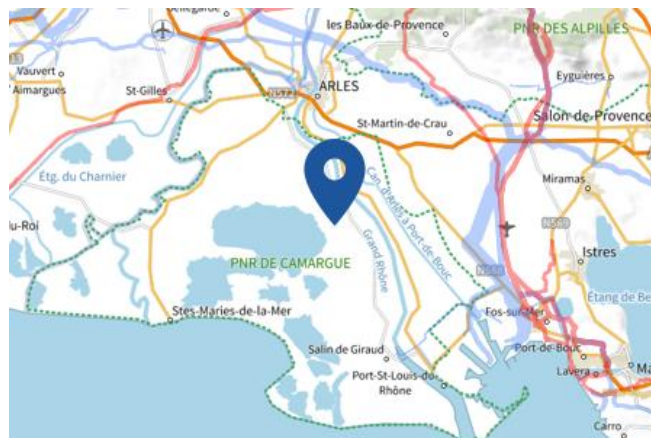
4 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
DAHER INTERNATIONAL	Non Seveso
ARTERRIS	Non Seveso
SILOS DE TOURTOULEN SA	Non Seveso
SCI VAL DEVELOPPEMENT Arles 1	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Arles

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

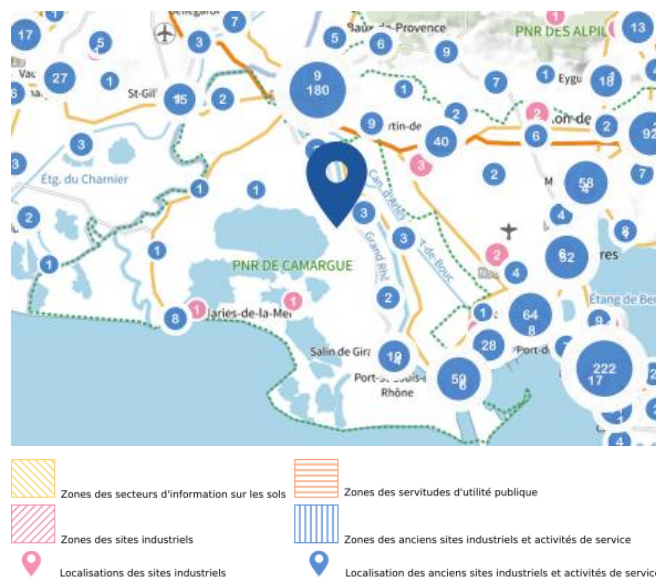
Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Arles

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Risque rupture de barrage sur Arles

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une « vague » (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.



Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Informations détaillées :



DDRM : **DDRM13**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Rupture de barrage](#)

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

26 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
61300191	Erosion de berges	Grande Porcellette PK 310.500
61300192	Erosion de berges	molleges PK 293
61300193	Erosion de berges	molleges PK 292.400
61300194	Erosion de berges	Mas de la ville PK 291 au PK 291.200
61300195	Erosion de berges	Barriol PK 284
61300196	Erosion de berges	Aube de bouic PK 296.800 sur 50m
61300197	Erosion de berges	Esquinau (chargement bateau) PK 319 sur 50 m
61300198	Erosion de berges	PK 321.500 sur 20m salin du mas du village
61300207	Erosion de berges	la tresoriere chemin du moulin PK 289
61300208	Erosion de berges	station de pompage des arrosants de salins PK 296
61300209	Erosion de berges	PK 321 sur 20 m salin du mas du village
61300210	Erosion de berges	PK 288 chateau de l'armelliere : digue en terre compactée
61300211	Erosion de berges	PK 315 amont du Barcarin
61300212	Erosion de berges	PK 322 l'esquineau de l'eysselle
61300213	Erosion de berges	PK 320.500 salin du mas du village
61300214	Erosion de berges	amont du bac de Barcarin
61300215	Erosion de berges	aval du bac de Barcarin
61300216	Erosion de berges	solvay (quai) PK 316.500
61300219	Erosion de berges	Arles PK286 grignard
61300220	Effondrement / Affaissement	Arles PK 286.500 Mas Medaille
61300276	Erosion de berges	Canal du Viguierat / Siphon de flèche
61300277	Erosion de berges	Canal du Viguierat
61300278	Erosion de berges	Syphon de Guerin, Roubine du Roy
61300279	Erosion de berges	Canal du Viguierat
61300280	Erosion de berges	Canal du Viguierat
61300281	Erosion de berges	Lieu dit "les Argilas"

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

1 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
PACAA0000460	naturelle	Arles PK 286.500 Mas Médaille (effondrement)

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

13 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP001020701	SOLVAY SPECIALITES	En cours
SSP000908201	DAHER INTERNATIONAL (Ex PROVENCE STOCK SERVICE)	En cours
SSP001117301	PAPETERIES ETIENNE	En cours
SSP000418501	BOUALEM Faouzi/URBASOLAR	En cours
SSP000389201	Agence EDF-GDF Services Frédéric Mistral	En cours
SSP000474701	Lycée général et technologique Pasquet	Clôturée
SSP000474801	Collège public « Ampère »	Clôturée
SSP000506001	ancien dépôt d'engrais et de munition	Clôturée
SSP69019901	AGARIS FRANCE	En cours
SSP408244501	Dépôts de déchets sauvages	Clôturée
SSP000470401	Ancienne décharge - lotissement "les mouettes"	En cours
SSP000470301	ANCIENNE DECHARGE LES BATIGNOLLES	En cours
SSP68835001	Stockage de déchets non autorisé dans l'enceinte de la déchetterie	En cours

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

294 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4087788	PAPETERIES ETIENNE	En arrêt	
SSP3992522		Indéterminé	
SSP3992489	Station Service	Indéterminé	
SSP3992463	Chaudière du Centre Commercial Génat	Indéterminé	
SSP3992444		Indéterminé	
SSP3992414	Central Téléphonique d'Arles Lices	Indéterminé	
SSP3992362		Indéterminé	
SSP3992329	Gare Maritime de Trinquetaille	En arrêt	
SSP3992305	Silos de Tourtoulon	Indéterminé	
SSP3992239		Indéterminé	
SSP3992220	Déchetterie de Salin Giraud	Indéterminé	
SSP3992146		Indéterminé	
SSP3992125	Centre Commercial Géant Casino	Indéterminé	
SSP3992110		Indéterminé	
SSP3992075	Cité Le Trebon	Indéterminé	
SSP3992022		Indéterminé	
SSP3992015		Indéterminé	
SSP3991983	Hôtel de police d'Arles	Indéterminé	
SSP3991973	station service	Indéterminé	
SSP3991948		Indéterminé	
SSP3991901		Indéterminé	
SSP3991875		Indéterminé	
SSP3991861	Master Pressing	Indéterminé	
SSP3991860	Master Pressing	Indéterminé	
SSP3991776	centre transfert déchets // Déchetterie	Indéterminé	
SSP3991764		Indéterminé	
SSP3991739		Indéterminé	
SSP3991728		Indéterminé	
SSP3991714		Indéterminé	
SSP3991668		Indéterminé	
SSP3991349		Indéterminé	
SSP3991348		Indéterminé	
SSP3991347		Indéterminé	
SSP3991344		En arrêt	
SSP3991341		Indéterminé	
SSP3991337	station service Intermarché	Indéterminé	
SSP3991335		Indéterminé	
SSP3991334		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3991332		Indéterminé	
SSP3991329		Indéterminé	
SSP3991326	Garage Speedy	Indéterminé	
SSP3991324		Indéterminé	
SSP3991323		Indéterminé	
SSP3991320		En arrêt	
SSP3990961		Indéterminé	
SSP3990958		En arrêt	
SSP3990948		Indéterminé	
SSP3990854		Indéterminé	
SSP3990807		En arrêt	
SSP3990805	Hôpital Joseph Imbert	Indéterminé	
SSP3990804		Indéterminé	
SSP3990801	Shell-Berre	En arrêt	
SSP3990798	centre tri déchets	Indéterminé	
SSP3990795		Indéterminé	
SSP3990794		Indéterminé	
SSP3990720		Indéterminé	
SSP3990331		Indéterminé	
SSP3990202		Indéterminé	
SSP3990199		Indéterminé	
SSP3990198		Indéterminé	
SSP3990195		Indéterminé	
SSP3990193		Indéterminé	
SSP3990192		Indéterminé	
SSP3990188		En arrêt	
SSP3990185		Indéterminé	
SSP3990167		Indéterminé	
SSP3990062	TOTAL	Indéterminé	
SSP3990057		Indéterminé	
SSP3990054		Indéterminé	
SSP3990050		Indéterminé	
SSP3990048		Indéterminé	
SSP3990046	Delta Fuel	Indéterminé	
SSP3990042		Indéterminé	
SSP3990034		Indéterminé	
SSP3990033	Mobil oil	Indéterminé	
SSP3990027	Station Service Avia	En arrêt	
SSP3990023		Indéterminé	
SSP3990022		Indéterminé	
SSP3990018	Relais des Cantarelles	Indéterminé	
SSP3990016	SOMETH	En arrêt	
SSP3990014		Indéterminé	
SSP3990005		En arrêt	
SSP3989789		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3989769	Garage Béché	Indéterminé	
SSP3989766		En arrêt	
SSP3989760		Indéterminé	
SSP3989758		En arrêt	
SSP3989755		Indéterminé	
SSP3989752		Indéterminé	
SSP3989747	Jacky ACHARD	En arrêt	
SSP3989745	Max Brogi	En arrêt	
SSP3989744		En arrêt	
SSP3989742	François Allet	En arrêt	
SSP3989736		En arrêt	
SSP3989727		Indéterminé	
SSP3989696	Relais de Camargue	Indéterminé	
SSP3989695		Indéterminé	
SSP3989542		Indéterminé	
SSP3989539	Esso Service des Arènes	En arrêt	
SSP3989499		En arrêt	
SSP3989442	Antoine BRUSCHINI	Indéterminé	
SSP3989365		Indéterminé	
SSP3989333	Gare d'Arles	Indéterminé	
SSP3989331	Société d'Ammoniac Agricole	Indéterminé	
SSP3989307		Indéterminé	
SSP3989225		Indéterminé	
SSP3989213		Indéterminé	
SSP3989192		En arrêt	
SSP3989191	Les "Gimeaux"	Indéterminé	
SSP3989190		Indéterminé	
SSP3989156		Indéterminé	
SSP3989046	Station Service Leclerc	Indéterminé	
SSP3989041	Relais de Camargue CD 570	En arrêt	
SSP3989004	Chantiers et Ateliers de Barriol	Indéterminé	
SSP3989002		Indéterminé	
SSP3988992		Indéterminé	
SSP3988986		Indéterminé	
SSP3988971	Station Service Total	Indéterminé	
SSP3988863	TOTAL // ex: Station-Service ELF	Indéterminé	
SSP3988813		Indéterminé	
SSP3988787	Relais du Pont Van Gogh	Indéterminé	
SSP3988767	Station Service Shell	En arrêt	
SSP3988720		Indéterminé	
SSP3988707		Indéterminé	
SSP3988544	Station service	En arrêt	
SSP3988482		Indéterminé	
SSP3988372		En arrêt	
SSP3988323		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3988314		En arrêt	
SSP3988276		Indéterminé	
SSP3988270		Indéterminé	
SSP3988267		Indéterminé	
SSP3988265		En arrêt	
SSP3988259		Indéterminé	
SSP3988253		En arrêt	
SSP3988045	Ateliers de la SNCF	Indéterminé	
SSP3988043		Indéterminé	
SSP3988041	Caserne Sapeurs Pompiers	Indéterminé	
SSP3988040		Indéterminé	
SSP3988038		Indéterminé	
SSP3988037		Indéterminé	
SSP3987928	Garage Ceyte	Indéterminé	
SSP3987926		En arrêt	
SSP3987924		Indéterminé	
SSP3987923	Usine d'incinération d'ordures	En arrêt	
SSP3987921	Usine de Trebon	Indéterminé	
SSP3987918		Indéterminé	
SSP3987847		Indéterminé	
SSP3987845	Poste de ravitaillement fluvial d'ARLES	Indéterminé	
SSP3987839	station service du relais des Cantarelles	Indéterminé	
SSP3987745	EMPRISES SNCF DE L'EX-ENTRETIEN	Indéterminé	
SSP3987707		Indéterminé	
SSP3987595		Indéterminé	
SSP3987345		Indéterminé	
SSP3987338		Indéterminé	
SSP3987318		En arrêt	
SSP3987315		En arrêt	
SSP3987293		En arrêt	
SSP3987166		Indéterminé	
SSP3987157		Indéterminé	
SSP3987154		Indéterminé	
SSP3987153		Indéterminé	
SSP3987152		Indéterminé	
SSP3987151		Indéterminé	
SSP3987150	Station Service	En arrêt	
SSP3987149	Relais de Camargue	Indéterminé	
SSP3987148		Indéterminé	
SSP3987147		En arrêt	
SSP3987146		Indéterminé	
SSP3987043		Indéterminé	
SSP3987041		Indéterminé	
SSP3987040		Indéterminé	
SSP3987039	f	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3987033		Indéterminé	
SSP3987031		Indéterminé	
SSP3986918		Indéterminé	
SSP3986894		Indéterminé	
SSP3986884		Indéterminé	
SSP3986883		En arrêt	
SSP3986428		Indéterminé	
SSP3986427		En arrêt	
SSP3986420		Indéterminé	
SSP3986335		En arrêt	
SSP3986334		En arrêt	
SSP3986333		Indéterminé	
SSP3986332		En arrêt	
SSP3986331		Indéterminé	
SSP3986330	Garage chante clair (station Total)	En arrêt	
SSP3986324		Indéterminé	
SSP3986323		En arrêt	
SSP3986322		En arrêt	
SSP3986321		Indéterminé	
SSP3986320		Indéterminé	
SSP3986319		Indéterminé	
SSP3986318		Indéterminé	
SSP3986317		En arrêt	
SSP3986316	Garage de la Crau	Indéterminé	
SSP3986315		Indéterminé	
SSP3986314		Indéterminé	
SSP3986313		En arrêt	
SSP3986312		En arrêt	
SSP3986311	Supermarché "au lion d'Arles"	En arrêt	
SSP3986310		Indéterminé	
SSP3986309		En arrêt	
SSP3986308		En arrêt	
SSP3986307		Indéterminé	
SSP3986306	Garage Lamartine	En arrêt	
SSP3986305		En arrêt	
SSP3986162	USINE DU MAS THIBERT	En arrêt	
SSP3986161		En arrêt	
SSP3986146	CHANTIER DE PYROTECHNIE ET DE	Indéterminé	
SSP3986100		En arrêt	
SSP3986099	MANUFACTURE ARLESIENNE DE	Indéterminé	
SSP3986098		En arrêt	
SSP3986097	STATION SERVICE TOTAL	En arrêt	
SSP3986096		En arrêt	
SSP3986095	STATION SHELL	En arrêt	
SSP3986094	ENTREPRISE DE VIDANGE	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3986093		En arrêt	
SSP3986092		En arrêt	
SSP3986091		En arrêt	
SSP3986090		Indéterminé	
SSP3986089	STATION SERVICE	En arrêt	
SSP3986088		En arrêt	
SSP3986087	STATION SERVICE BP	En arrêt	
SSP3986086	IMMEUBLE FOUQUE	En arrêt	
SSP3986085	IMMEUBLE CROUANSON	En arrêt	
SSP3986084		En arrêt	
SSP3986083		En arrêt	
SSP3986082		En arrêt	
SSP3986081		En arrêt	
SSP3986080	HOSPICES DE CHIAVARY	En arrêt	
SSP3986079		En arrêt	
SSP3986078	MAS DE ROQUEPLAN	Indéterminé	
SSP3986077	STATION AZUR	En arrêt	
SSP3986076		En arrêt	
SSP3986075	STATION SERVICE TOTAL	En arrêt	
SSP3986074	STATION SERVICE TOTAL	En arrêt	
SSP3986073	STATION SERVICE ANTAR	Indéterminé	
SSP3986072	STATION SERVICE BP	En arrêt	
SSP3986071	CONCESSIONAIRE FORD	En arrêt	
SSP3986070		En arrêt	
SSP3986069		Indéterminé	
SSP3986068		En arrêt	
SSP3986067		En arrêt	
SSP3986066		En arrêt	
SSP3986065		En arrêt	
SSP3986064		En arrêt	
SSP3986063		En arrêt	
SSP3986062		En arrêt	
SSP3986061	PROVENCE AUTOMOBILES	Indéterminé	
SSP3986060	PAPETERIE DU RHONE	Indéterminé	
SSP3986059		Indéterminé	
SSP3986058		En arrêt	
SSP3986057		En arrêt	
SSP3986056		En arrêt	
SSP3986055		Indéterminé	
SSP3986054		En arrêt	
SSP3986053		En arrêt	
SSP3986052		Indéterminé	
SSP3986051		En arrêt	
SSP3986050	NETT IMPEC PRESSING	En arrêt	
SSP3986049		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3986048	USINE D'ARLES	En arrêt	
SSP3986047		En arrêt	
SSP3986046		En arrêt	
SSP3986045		En arrêt	
SSP3986044		En arrêt	
SSP3986043		En arrêt	
SSP3986042		En arrêt	
SSP3986041	USINE DE RELAY	En arrêt	
SSP3986040		Indéterminé	
SSP3986039		En arrêt	
SSP3986038		En arrêt	
SSP3986037		Indéterminé	
SSP3986036		En arrêt	
SSP3986035		En arrêt	
SSP3986034		Indéterminé	
SSP3986033		En arrêt	
SSP3986032		En arrêt	
SSP3986031		En arrêt	
SSP3986030		En arrêt	
SSP3986029		En arrêt	
SSP3986028		En arrêt	
SSP3985281		Indéterminé	
SSP3985280		En arrêt	
SSP690199	AGARIS FRANCE	En arrêt	
SSP687055	MISTRAL INDUSTRIES	En arrêt	
SSP685878	REYNIER MARIE	En arrêt	
SSP685755	VILLE d' ARLES	En arrêt	
SSP684617	SIORAT SAS arles	En arrêt	
SSP684491	LUSTUCRU RIZ	En arrêt	
SSP684214	SILIM Incinérateur d'Arles	En arrêt	
SSP684208	MOYA	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évittez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.**
Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillage, source : ONF.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

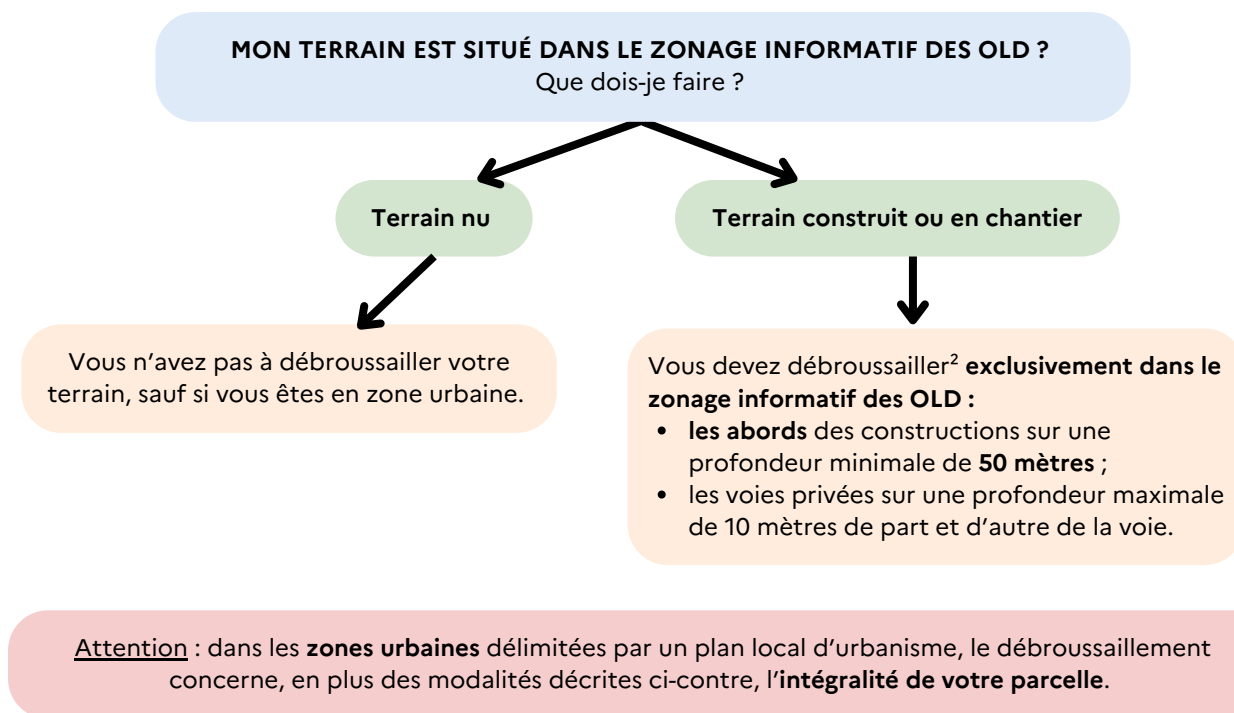
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillage>



Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussaillage, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillage ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillage autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillage si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillage liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillage sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

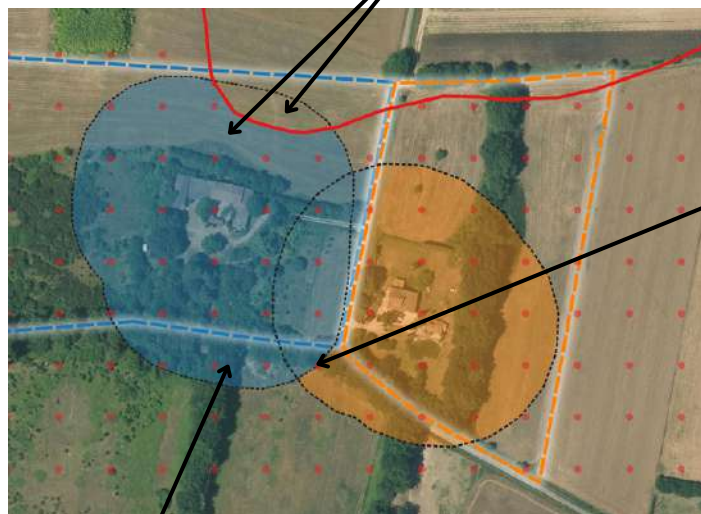
- informez vos voisins de vos obligations de débroussaillage sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillage qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillage leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :

Le propriétaire débroussaile les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition**.

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle**.

- Zonage informatif des OLD
- Parcelle propriétaire A
- OLD qui incombent au propriétaire A
- Parcelle propriétaire B
- OLD qui incombent au propriétaire B
- Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine**.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débrousaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

[Site internet de votre préfecture](#)

Jedebroussaille.gouv.fr

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité